

RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

CM 2025-064 Compte-rendu de la délégation générale du Conseil municipal au Maire – Information

Le Conseil municipal a été informé des décisions prises dans le cadre de la délégation générale du Conseil municipal au Maire, à savoir :

Numéro décision	Intitulé	Date
2025-12	Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour un projet d'investissement au Multi-accueil de Guilers « Les petits poussins » : subvention de 8 760 € sollicitée pour financer les travaux de remplacement du sol souple de la cour extérieure (80 % de 10 950 € correspondant au coût HT des travaux).	30/06/25
2025-13	Décision de virement de crédits n°1 – BP 2025 – Fongibilité des crédits Virement de crédits de chapitre à chapitre au sein de la section d'investissement : - 44 500 € au chapitre 21 – Immobilisations corporelles – Article 21321 – Constructions – Immeubles de rapport ; + 44 500 € au chapitre 23 – Immobilisations en cours – Article 2313 – Immobilisations corporelles en cours – Constructions.	01/07/25
2025-14	Demande de subvention au titre du Fonds vert – Aide aux maires bâtisseurs – pour la construction de 34 logements locatifs sociaux collectifs sur la commune de Guilers	07/07/25
2025-15	Marchés de travaux pour la restructuration de la cantine scolaire de l'école publique Chateaubriand (Lots n°1 à 9) – Passation d'un avenant n°1 pour prolonger d'un mois supplémentaire le délai global d'exécution initialement fixé à 3 mois, soit un délai total de 4 mois, période de préparation comprise.	08/07/25
2025-16	Passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence avec la société LUCITEA OUEST (35510 Cesson-Sévigné) en vue de la réalisation des travaux de rénovation en Led de l'éclairage du terrain de football B du stade Louis Ballard. Montant HT : 33 790 €.	15/07/25
2025-17	Autorisation de mandats spéciaux que les membres du Conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L.2123-18 du présent code (article L.2122-22 31) Le 107 ^e Congrès des Maires aura lieu les mardi 18, mercredi 19 et jeudi 20 novembre 2025. Ce congrès permettant d'échanger sur des problématiques communes, il convient que Pierre OGOR, Maire ; Isabelle NEDELEC, 5 ^e Adjointe ; Matthieu SEITE, 6 ^e Adjoint & Gilbert QUENTEL, 8 ^e Adjoint, représentent la commune lors de cette manifestation.	16/09/25
2025-18	Marchés de travaux pour la restructuration de la cantine scolaire de l'école publique Chateaubriand : Passation d'un avenant n°2 aux marchés conclus pour les lots n°1 à n°5 et n°7 à n°9. Lot n°1 (démolition – désamiantage) : - 2 067,00 € HT (-4,88%) ; Lot n°2 (menuiseries extérieures) : +118,74 € HT (+0,28%) ; Lot n°3 (doublages – cloisons – faux-plafonds) : +440,00 € HT (+3,89%) ; Lot n°4 (menuiseries intérieures) : + 1 009,80 € HT (+6,52%) ; Lot n°5 (carrelage – faïence – sol souple) : +1 963,84 € HT (5,75%) ; Lot n°7 (équipements de cuisine) : +1 440,50 € HT (+2,92%) ; Lot n°8 (chauffage-ventilation-plomberie) : +495,70 € HT (+1,61%) ; Lot n°9 (électricité) : +746,08 € HT (+9,33%) ; Montant initial (tous lots confondus) = 235 519,10 € HT ; Montant cumulé des avenants = 4 147,66 € HT (+1,76%) ; Montant après avenant n°2 (tous lots confondus) = 239 666,76 € HT ;	16/09/25
2025-19	Passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence avec la société PAYSAGES D'IROISE (29290 Milizac-Guipronvel) – Travaux d'aménagement d'un columbarium au cimetière de la Source. Montant de la prestation : 35 486,90 € HT	11/09/25

CM 2025-065 Adoption d'un vœu en soutien au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Finistère

Le Conseil municipal, à l'unanimité, exprime son plein soutien aux missions d'intérêt général portées par le CIDFF du Finistère et demande à l'Etat une compensation financière pérenne de la prime SEGUR afin de garantir la continuité de ses activités.

CM 2025-066 Élections – Mise à disposition des salles communales pour les candidats

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à accueillir les réunions publiques préparatoires aux élections et a défini les modalités de mise à disposition de salles communales telles que présentées en séance.

CM 2025-067 Budget principal – Exercice 2025 – Décision modificative n°2

Le Conseil municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions (groupe de la minorité), a approuvé la décision modificative n°2 au budget principal 2025, a pris acte que cette décision modificative porte la section de fonctionnement à 7 483 000 € et la section d'investissement à 4 166 445 €, et que le budget principal 2025, toutes sections confondues, se porte donc à 11 649 445 € en dépenses et en recettes et enfin, a autorisé Monsieur le Maire ou l'élue délégué à signer toutes pièces à intervenir.

CM 2025-068 Point sur la rentrée scolaire 2025-2026

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation faite en conseil municipal.

CM 2025-069 Répartition intercommunale des charges de fonctionnement 2025-2026

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le principe de cette participation. Montant : 785 € / élève.

CM 2025-070 Participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte Thérèse 2025 – 2026

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé le montant de la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte-Thérèse pour l'année scolaire 2024 – 2025. Le montant de cette participation s'établit à 226 865 €.

CM 2025-071 Multi-accueil « Les Petits Poussins » - Rapport de Délégation de Service Public 2024

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport faite en conseil municipal.

CM 2025-072 Modification du règlement de fonctionnement du Multi-accueil « Les Petits Poussins »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé les modifications du règlement de fonctionnement telles que présentées en séance.

CM 2025-073 Festival Les Mains En L'Air 2025 - Convention avec Le Quartz

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé les termes de la convention et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

CM 2025-074 Festival Les Mains En L'Air 2025 – Tarification

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé la tarification des spectacles programmés par la Ville de Guilers pour la 8^e édition du Festival « Les Mains En l'Air ».

CM 2025-075 Festival Les Bobines de l'Etrange 2025 - Convention de partenariat avec le Cinéma Le Bretagne

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé les termes de la convention et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

CM 2025-076 Festival Destrock 2025 - Convention de partenariat avec l'Association Destrock

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé les termes de la convention et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

CM 2025-077 Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité des services publics de gestion des déchets

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation faite en conseil municipal.

CM 2025-078 Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation faite en conseil municipal.

CM 2025-079 Cession d'un bien immobilier 15 rue de Kerzespes

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les dispositions énoncées dans la délibération, a autorisé la cession de cette propriété située 15 rue de Kerzespes à Guilers au prix de 220 000 €, les frais découlant de cette transaction étant supportés à parts égales par la commune de Guilers et les autres héritiers et enfin, a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes dispositions et à accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la délibération.

CM 2025-080 Cession d'une propriété immobilière rue de Kermonfort

Le Conseil municipal, par 17 voix pour et 12 abstentions (5 du groupe de la majorité et 7 du groupe de la minorité), a approuvé les dispositions énoncées dans la délibération, a autorisé la cession de cette propriété composée d'une maison individuelle et ses dépendances située 7 rue de Kermonfort (cadastrée BR n°201) et d'un terrain non bâti (cadastré BR n°3) au prix de 440 000 €, les frais découlant de cette transaction étant pris en charge par l'acquéreur et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toutes dispositions et à accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération.

CM 2025-081 Dénomination de voie : rue Evelyne RAUB – LUCAS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la dénomination de voie, partant de la rue du Tumulus et se terminant en impasse : Rue Evelyne RAUB-LUCAS.